

## 4XX Bloc des liens avec d'autres notices bibliographiques

Toutes les zones du bloc 4XX ont la même structure. La structure des zones de lien est définie comme suit.

### Définition et domaine d'application des zones

« Le premier objectif de l'UNIMARC est de faciliter l'échange international de données bibliographiques sous forme électronique entre agences bibliographiques nationales. L'UNIMARC peut aussi servir de modèle pour la mise au point de nouveaux formats bibliographiques. » (*Objectif et domaine d'application de l'UNIMARC*).

Il est donc essentiel que l'UNIMARC soit compatible avec d'autres formats MARC, faute de quoi la conversion depuis ou vers l'UNIMARC s'avérerait difficile, voire impossible. S'agissant des zones 4XX, on a pour cette raison jugé bon d'adjoindre une technique reposant sur l'usage des sous-zones classiques à celle de l'imbrication des zones définie à la création du format. Il revient aux agences émettrices de déterminer la méthode à utiliser en fonction de la structure de leurs propres notices. Lorsque le choix reste ouvert, les agences auront intérêt à peser les avantages et inconvénients respectifs des deux techniques : celle de l'imbrication est plus riche, celle des sous-zones classiques plus simple à mettre en œuvre.

La documentation accompagnant les fichiers d'échange devra indiquer si les zones de lien sont utilisées et, si c'est le cas, quelle est la technique utilisée. Se reporter à l'Annexe K.

Dans le présent chapitre sur les zones de lien, les deux méthodes sont décrites dans l'ordre suivant :

(A) Technique des zones imbriquées

(B) Technique des sous-zones classiques.

Les exemples illustrent les deux méthodes.

Au sein d'une notice, chaque zone de lien contient des données permettant l'identification de l'entité bibliographique mise en relation avec celle décrite par la notice elle-même. Ces données doivent suffire à l'identification de *la notice* décrivant la ressource en relation ou, si une telle notice n'existe pas, à l'identification de *la ressource* elle-même.

L'intitulé des zones 4XX dont la liste suit exprime le type de relation entre la ressource décrite et la ressource vers laquelle le lien est fait. Par exemple, la zone 410 (Appartient à la collection), employée dans une notice de sous-collection, permet d'établir un lien vers la notice de la collection principale dont elle dépend.

Les zones suivantes sont définies :

Collections, suppléments, etc.

410	Appartient à la collection		
411	A pour sous-collection		
412	Est un extrait ou un tiré à part de	413	A pour extrait ou tiré à part
421	A pour supplément	422	Est un supplément de
423	Est publié avec		
424	Est mis à jour par	425	Met à jour

Liens chronologiques : titres précédents

Liens chronologiques : titres suivants

430	Suite de	440	Devient
431	Suite partielle de <sup>1</sup>		

<sup>1</sup> NdT : « Suite partielle de » (zone 431) traduit l'anglais « *Continues in part* » et « Séparé de » (zone 437) traduit l'anglais « *Separated from* » ; dans les éditions françaises du Manuel antérieures à 2008, ces deux traductions étaient inversées : la zone 431 s'intitulait « Succède après scission à » et la zone 437 « Suite partielle de ».

432	Remplace	441	Devient partiellement
433	Remplace partiellement	442	Remplacé par
434	Absorbe	443	Remplacé partiellement par
435	Absorbe partiellement	444	Absorbé par
436	Fusion de	445	Absorbé partiellement par
437	Séparé de	446	Scindé en ... et en ...
		447	Fusionne avec ... pour former
		448	Redevient

#### Autres éditions

451	A pour autre édition <sup>2</sup> , sur le même support		
452	A pour autre édition sur un support différent		
453	Traduit sous le titre	454	Est une traduction de
455	Est une reproduction de	456	Est reproduit comme

#### Niveaux

461	Ensemble
462	Sous-ensemble
463	Unité matérielle
464	Partie composante

#### Autres

470	Ressource analysée		
481	Est aussi relié dans ce volume	482	Relié à la suite de
488	Autre type de relation		

### Occurrence

Facultatif.

Le nombre de zones de lien par notice n'est pas limité.

Pour certaines catégories de zones 4XX (notamment les zones 46X exprimant des relations hiérarchiques), les types de liens possibles sont limités. Voir les Remarques sur le contenu de la zone dans chacune de ces zones.

### Indicateurs

Indicateur 1            blanc    Non défini

Indicateur 2            Génération d'une note

Le second indicateur signale si l'agence émettrice de la notice utilise les données de la zone pour l'affichage ou l'impression d'une note. Si une note n'est pas jugée nécessaire, cet indicateur a la valeur 0 (zéro) (EX 1, 4 et 6). Des exemples de notes créées à partir de ces données sont présentés ci-dessous (EX 2, 3, 5 et 7). Les étiquettes des zones peuvent être converties en libellés textuels indiquant clairement la relation entre la ressource cataloguée et celle avec laquelle elle est liée. Le choix du libellé dépend de l'agence destinataire de la notice.

<sup>2</sup> NdT : le texte anglais porte ici « *Other Edition, State or Impression in the Same Medium* » (A pour autre édition, état ou tirage sur le même support), l'intitulé de la zone étant simplement « *Other Edition in the Same Medium* » (A pour autre édition sur le même support).

- 0 Ne pas générer de note  
1 Générer une note

### (A) Sous-zones : Technique des zones imbriquées

- \$1 Données de lien  
Chaque sous-zone \$1 contient une zone de données complète comprenant son étiquette, ses indicateurs de traitement et ses codes de sous-zones. Elle est répétée pour chacune des zones imbriquées.

### Remarque(s) sur le contenu des zones : Technique des zones imbriquées

Chaque zone de lien est structurée selon le schéma suivant :

Indicateurs	Identificateur de sous-zone	Données de la sous-zone	Identificateur de sous-zone	Données de la sous-zone	CFZ (*)
#0 ou #1	\$1	Zone imbriquée : étiquette, indicateurs et sous-zones	\$1	Zone imbriquée : étiquette, indicateurs et sous-zones	...

(\*) CFZ = code de fin de zone.

À l'intérieur d'une zone de lien, il est recommandé que les zones imbriquées soient disposées selon l'ordre numérique des étiquettes. En cas d'imbrication de la zone 001 – pour laquelle ne sont définis ni indicateurs de traitement, ni code de sous-zone –, seuls l'étiquette et l'identificateur de la notice liée sont insérés dans la sous-zone \$1 (EX 1). Dans ce cas, la notice liée doit être fournie dans le même fichier que la notice contenant le lien.

**Les zones de liens établies à partir d'une notice complète** doivent contenir les données suivantes si elles existent :

- 001 Identifiant de la notice  
500 Point d'accès privilégié [Titre uniforme]  
*ou, si la notice ne comporte pas de zone 500*  
200\$a Titre propre  
7XX Accès responsabilité principale (700, 701, 710, 711, 720 ou 721)  
206 Zone particulière à certains types de ressources : Ressources cartographiques – Données mathématiques

Les données suivantes peuvent également être imbriquées :

- 010 ISBN (International Standard Book Number)  
011 ISSN (International Standard Serial Number)  
040 CODEN  
101 Langue de la ressource  
102 Pays d'édition ou de production  
123 Zone de données codées : Ressources cartographiques – Échelle et coordonnées  
130 Zone de données codées : Microformes – Caractéristiques matérielles  
200\$a Titre propre (facultatif si le titre uniforme est fourni, cf. *supra*)  
200\$f Première mention de responsabilité  
200\$h Numéro de partie  
200\$i Titre de partie  
200\$v Numérotation du volume  
205 Mention d'édition  
210 Publication, production, diffusion, etc.  
215 Description matérielle  
225 Collection  
510 Titre parallèle

530 Titre clé  
856\$u URI (Uniform Resource Identifier)

Dans certains cas, ces zones facultatives sont nécessaires pour identifier la ressource, par exemple la zone 210 (Adresse bibliographique) dans les zones 45X (Autres éditions).  
Il est déconseillé d'inclure des zones supplémentaires.

**Les zones de lien qui ne sont pas établies à partir d'une notice complète** doivent contenir le maximum possible des données ci-dessus, compte tenu des règles de catalogage de l'agence d'origine. Elles doivent contenir au moins les données énumérées dans la première partie de la liste ci-dessus, sauf l'identifiant de la notice.

**(B) Sous-zones : Technique des sous-zones classiques**

- \$a Vedette auteur  
Nom de la personne, collectivité ou famille ayant la responsabilité principale de la ressource avec laquelle le lien est établi. Ce n'est pas obligatoirement le contenu de la zone 700, 710 ou 720 établie pour cette ressource, étant donné que la notion d'entrée principale n'existe pas dans tous les codes de catalogage.  
Si le contenu de cette sous-zone est constitué à partir de plusieurs sous-zones de la notice liée, la ponctuation normalisée doit être utilisée (EX. 6).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$b Indication générale du type de ressource  
Contenu de la sous-zone 200\$b de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 456, EX. 1.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$c Lieu de publication  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 210\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Répétable.
- \$d Date de publication  
Contenu de la sous-zone 210\$d de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$e Mention d'édition  
Contenu de la sous-zone 205\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$f Première mention de responsabilité  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 200\$f de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 463, EX 2.  
Facultative.  
Répétable après chaque sous-zone \$t, \$l, \$h ou \$i accompagnée d'une mention de responsabilité, ou pour chaque mention de responsabilité parallèle.
- \$g Mention de responsabilité suivante  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 200\$g de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 463, EX 2.  
Facultative.  
Répétable.
- \$h Numéro de section ou de partie

- Contenu de la ou des sous-zone(s) 200\$h ou 500\$h de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Répétable.
- \$i Titre de section ou de partie  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 200\$i ou 500\$i de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Répétable.
- \$l Titre parallèle  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 200\$d ou 510\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 423, EX 2.  
Facultative.  
Répétable.
- \$m ISMN, Numéro international normalisé de la musique  
Le contenu de la sous-zone 013\$a de la notice vers laquelle le lien est établi  
Voir zone 463, EX 2.  
Facultative.  
Répétable.
- \$n Nom de l'éditeur, du distributeur, etc.  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 210\$c de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 463, EX 2.  
Facultative.  
Répétable.
- \$o Sous-titre ou complément du titre  
Le contenu de la ou des sous-zone(s) 200\$e de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 463, EX 2.  
Facultative.  
Répétable.
- \$p Description matérielle  
Contenu de la sous-zone 215\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$q Identifiant international standardisé d'une œuvre  
Le numéro ISTC, ISWC ou ISAN, ou un autre identifiant international attribué à l'œuvre. Les quatre premières positions contiennent un code alphabétique qui précise la nature de l'identifiant ; dans le cas d'un numéro ISTC, ISWC ou ISAN, ce code correspond aux lettres qui précèdent le numéro.  
Facultative.  
Répétable.
- \$r Identifiant international standardisé d'une expression  
Le numéro ISTC, ISWC ou un autre identifiant international attribué à une expression d'une œuvre. Les quatre premières positions contiennent un code alphabétique qui précise la nature de l'identifiant ; dans le cas d'un numéro ISTC ou ISWC, ce code correspond aux lettres qui précèdent le numéro.  
Facultative.  
Répétable.
- \$s Mention de collection  
Contenu de la ou des sous-zone(s) 225\$a, \$h, \$i de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 456, EX 1.  
Facultative.  
Répétable.
- \$t Titre  
Contenu de la ou des sous-zone(s) correspondante(s) dans les zones 200 ou 500 de la notice vers laquelle le lien est établi. Dans le cas d'une ressource continue, cette sous-zone peut contenir le titre clé

- (zone 530).  
Si le contenu de cette sous-zone est constitué à partir de plusieurs sous-zones de la notice liée, la ponctuation normalisée doit être utilisée en l'absence d'un code de sous-zone spécifique (EX. 6).  
Obligatoire.  
Répétable.
- \$u** URI (Uniform Resource Identifier)  
Contenu de la sous-zone correspondante (856\$u) de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Voir zone 488, EX 4.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$v** Numéro de volume  
Tous les éléments (numéro, position dans la ressource) indiquant la relation entre la ressource traitée et celle vers laquelle un lien est établi. 200\$h ou 225\$v en sont des exemples.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$x** ISSN  
Contenu de la sous-zone 011\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Répétable.
- \$y** ISBN  
Contenu de la sous-zone 010\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Répétable.
- \$z** CODEN  
Contenu de la sous-zone 040\$a de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$0** Identifiant de la notice bibliographique liée  
Contenu de la zone 001 de la notice vers laquelle le lien est établi.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$3** Identifiant de notice d'autorité liée  
Contenu de la sous-zone \$3 insérée dans la zone à partir de laquelle la sous-zone \$a ou la sous-zone \$t de la présente zone 4XX a été constituée (EX 9).  
Facultative.  
Répétable.
- \$5** Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone  
Contenu de la sous-zone \$5 insérée dans la zone à partir de laquelle la sous-zone \$a ou la sous-zone \$t de la présente zone 4XX a été constituée.  
  
Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone, sous forme codée. Les codes doivent respecter la norme ISO 15511 – *Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et organismes apparentés (ISIL)*<sup>3</sup>. À défaut, le nom complet de la bibliothèque ou un code national peut être utilisé. Des notices existantes<sup>4</sup> peuvent contenir des codes de la liste *MARC Code list for Organizations*<sup>5</sup>, le nom complet de la bibliothèque ou un code national. Si l'établissement possède plusieurs exemplaires, la sous-zone doit contenir la cote de l'exemplaire concerné précédée de deux points ; cependant, même si l'exemplaire que l'on catalogue est le seul que l'on détient à ce moment, il est fortement

<sup>3</sup> NdT : ISIL : voir <http://biblstandard.dk/isil/>. En France, l'ABES est l'agence nationale ISIL <http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=569>

<sup>4</sup> NdT : il s'agit notamment des notices antérieures à la 3<sup>e</sup> éd. anglaise d'*UNIMARC Manual : bibliographic format* (K.G. Saur, 2008).

<sup>5</sup> NdT : <http://www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html>.

recommandé de saisir sa cote dans la sous-zone.  
Facultative.  
Non répétable.

### Remarque(s) sur le contenu des zones : Technique des sous-zones classiques

S'il n'y a pas de notice décrivant la ressource en relation, les données de cette zone doivent être créées comme si on cataloguait cette ressource.

Si une zone de lien contient l'identifiant de la notice liée, celle-ci doit figurer dans le même fichier d'échange.

L'ordre des sous-zones n'a pas d'importance. Il est cependant recommandé que la sous-zone \$0 figure en premier et que l'ordre des sous-zones soit identique à celui des autres notices du même fichier d'échange.

### Zone(s) connexe(s)

311 Note sur les zones de lien  
La zone 311 peut être utilisée pour exprimer n'importe quelle relation définie dans le bloc 4XX lorsqu'une note est nécessaire mais qu'elle ne peut être générée à partir d'une des zones de ce bloc. Si la zone 311 est utilisée, le deuxième indicateur de traitement de la zone 4XX correspondante prend la valeur 0 (zéro). (Voir plus haut le paragraphe Indicateurs.)

### Exemple(s) <sup>6</sup>

Exemples propres à l'édition française : EX F1 ▲ et suivants.

#### EX 1A ■ Technique des zones imbriquées

461 #0 \$100177-10346\$12001#\$aCountries of Europe\$vol. 2

Détail :	#0	Indicateurs de la zone 461
	\$1	Identifiant de sous-zone
	001	Étiquette de zone imbriquée
	77-10346	Données de la zone 001
	\$1	Identifiant de sous-zone
	200	Étiquette de zone imbriquée
	1#	Indicateurs de la zone 200 imbriquée
	\$a	Identifiant de sous-zone de la zone 200 imbriquée
	Countries of Europe	Données de la zone 200 imbriquée
	\$v	Identifiant de sous-zone de la zone 200 imbriquée
	vol. 2	Données de la zone 200 imbriquée

#### EX 1B ■ Technique des sous-zones classiques

461 #0 \$077-10346\$tCountries of Europe\$vol. 2

*Cet exemple illustre le lien entre un volume et une monographie en plusieurs volumes qui se trouve au niveau de l'ensemble. Le volume 2 fait partie de cet ensemble. La notice de l'ensemble doit être présente dans le même fichier que la notice du volume avec son identifiant dans la zone 001 : 77-10346. L'agence de catalogage a choisi la valeur 0 de l'indicateur 2 car elle ne souhaite pas produire une note à partir du contenu de la zone 461. Pour produire un point d'accès à partir de*

<sup>6</sup> NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.

*cette zone, il peut être nécessaire de trouver la notice signalée dans la zone 001. Ce point d'accès pourrait être :*

Countries of Europe, vol. 2

EX 2A ■ Technique des zones imbriquées

422 #1 \$12001# \$aWorld of knowledge

EX 2B ■ Technique des sous-zones classiques

422 #1 \$tWorld of knowledge

*La publication en série « World of knowledge » a un supplément annuel intitulé « World of knowledge annual ». Le format source donne cette information au moyen d'une zone UNIMARC 422 (Est un supplément de). La note créée à partir de cette zone peut s'afficher de cette façon :*

Supplément de : World of knowledge

EX 3A ■ Technique des zones imbriquées

430 #1 \$1001RI976423\$1011##\$a0199-4797\$15301# \$aLigand quarterly

EX 3B ■ Technique des sous-zones classiques

430 #1 \$ORI976423\$x0199-4797\$tLigand quarterly

*Un périodique dont le titre clé est : « Journal of clinical immunoassay » fait suite à : « Ligand quarterly » dont l'ISSN est 0199-4797. Dans la notice du « Journal of clinical immunoassay », un lien est fait au titre précédent en utilisant le titre clé et l'ISSN comme identifiants. Il n'est pas nécessaire que la notice décrivant le titre précédent soit présente dans le même fichier. La note créée à partir de cette zone peut s'afficher de cette façon :*

Suite de : Ligand quarterly. ISSN 0199-4797

*ou si la note est produite dans une base de données bibliographiques de langue anglaise :*

Continues : Ligand quarterly. ISSN 0199-4797

EX 4A ■ Technique des zones imbriquées

311 ## \$aIncludes alternate issues of Mythprint. ISSN 0146-9347  
423 #0 \$1011##\$a0146-9347\$12001# \$aMythprint

EX 4B ■ Technique des sous-zones classiques

311 ## \$aIncludes alternate issues of Mythprint. ISSN 0146-9347  
423 #0 \$x0146-9347\$tMythprint

*Une zone 311 est utilisée pour la note qui ne peut être créée automatiquement à partir de la zone 423. L'indicateur 2 de celle-ci a donc la valeur 0. La zone 311 n'est pas imbriquée dans la zone 423.*

EX 5A ■ Technique des zones imbriquées

200 1# \$aIm Auftrag des Königs\$edie gefährlichen Abenteuer des Quentin Durward\$fWalter Scott\$gmit einem Nachwort von Traude Dienel\$g[Bearbeitung einer Übersetzung von Oelkers aus dem Jahre 1831]  
454 #1 \$150010\$aQuentin Durward



700 #1 \$aScott,\$cSir\$bWalter,\$f1771-1832

EX 5B ■ Technique des sous-zones classiques

200 1# \$aIm Auftrag des Königs\$edie gefährlichen Abenteuer des Quentin Durward\$fWalter Scott\$gmit einem Nachwort von Traude Diene!\$g[Bearbeitung einer Übersetzung von Oelkers aus dem Jahre 1831]

454 #1 \$tQuentin Durward

700 #1 \$aScott,\$cSir\$bWalter,\$f1771-1832

« Im Auftrag des Königs » est une traduction de « Quentin Durward » de Sir Walter Scott. Il n'est pas nécessaire qu'une notice décrivant l'œuvre originale soit présente au sein du même fichier. Étant donné que l'accès principal dans la notice d'une traduction est la vedette établie à l'auteur de l'œuvre originale, l'agence de catalogage n'a pas jugé bon d'inclure cette même vedette dans la zone 454. La note créée à partir de cette zone peut s'afficher de cette façon :

Traduit de : Quentin Durward.

EX 6A ■ Technique des zones imbriquées

200 1# \$aVariations on a theme of Bartók\$efor string quartet\$fMalcolm Lipkin

311 ## \$aVariations on Bartók's Concertos, viola, orchestra, op.posth. Movement 1

488 #0 \$1700#1\$aBartók,\$bBéla,\$f1881-1945\$150010\$aConcertos,\$rviola, orchestra,\$nop.posth.\$hMovement 1

700 #1 \$aLipkin,\$bMalcolm

EX 6B ■ Technique des sous-zones classiques

200 1# \$aVariations on a theme of Bartók\$efor string quartet\$fMalcolm Lipkin

311 ## \$aVariations on Bartók's Concertos, viola, orchestra, op.posth. Movement 1

488 #0 \$aBartók, Béla, 1881-1945\$tConcertos, viola, orchestra, op.posth. Movement 1

700 #1 \$aLipkin,\$bMalcolm

Une note qui ne peut être produite automatiquement à partir de la zone 488, est saisie dans une zone 311. L'indicateur 2 de la zone 488 a la valeur 0.

EX 7A ■ Technique des zones imbriquées

200 1# \$aFlores apparuerunt\$bMusique imprimée\$fÉtienne Moulinié\$g[édition de Jean Duron]

412 #1 \$12001#\$aMeslanges de sujets chrestiens\$bMusique imprimée\$aet motet "Flores apparuerunt"\$fÉtienne Moulinié\$gédition de Jean Duron\$gavec une collaboration musicale de Gérard Geay\$get un avant-propos de Denise Launay\$1210##\$aVersailles\$cEd. du Centre de musique baroque\$d1996\$1215##\$a1 partition (CXVIII-421 p.)

EX 7B ■ Technique des sous-zones classiques

200 1# \$aFlores apparuerunt\$bMusique imprimée\$fÉtienne Moulinié\$g[édition de Jean Duron]

412 #1 \$tMeslanges de sujets chrestiens\$bMusique imprimée\$tet motet "Flores apparuerunt"\$fÉtienne Moulinié\$gédition de Jean Duron\$gavec une collaboration musicale de Gérard Geay\$get un avant-propos de Denise Launay\$cVersailles\$nEd. du Centre de musique baroque\$d1996\$1215##\$a1 partition (CXVIII-421 p.)

« Flores apparuerunt » est un tiré à part d'une publication qui comprend deux œuvres musicales du même compositeur, sans titre collectif. Dans la zone 412, la sous-zone \$a (dans la zone 200 imbriquée, EX 7A), de même que la sous-zone \$t (Technique des sous-zones classiques, EX 7B) sont

*répétées.*

EX F1A ▲ Technique des zones imbriquées

200 1# \$aLa volonté de savoir\$bTexte imprimé\$fMichel Foucault  
 225 1# \$aHistoire de la sexualité\$v1  
 461 #0 \$12001#\$aHistoire de la sexualité\$v1

EX F1B ▲ Technique des sous-zones classiques

200 1# \$aLa volonté de savoir\$bTexte imprimé\$fMichel Foucault  
 225 1# \$aHistoire de la sexualité\$v1  
 461 #0 \$tHistoire de la sexualité\$v1

*Monographie en plusieurs volumes traitée volume par volume (ici, le premier). Le titre particulier étant significatif, c'est lui qui est pris en titre propre. Le titre d'ensemble est mentionné en zone 6 de l'ISBD (UNIMARC zone 225), doublée ici d'une zone 461 facilitant l'accès par ce titre.*

*La zone 461 peut contenir un identifiant de notice (zone 001 imbriquée, ou sous-zone \$0 selon la technique utilisée): sa présence signifierait qu'il existe une « notice mère » au niveau de l'ensemble.*

EX F2A ▲ Technique des zones imbriquées

200 1# \$aMélodies\$bEnregistrement sonore\$fGabriel Fauré, comp.\$gCamille Maurane,  
 BAR\$gPierre Maillard-Verger, p  
 464 #1 \$1700#1\$3FRBNF119023537\$aFauré\$bGabriel\$f1845-1924  
 \$150010\$3FRBNF139120278\$aPoème d'un jour\$sOp. 21

EX F2B ▲ Technique des sous-zones classiques

200 1# \$aMélodies\$bEnregistrement sonore\$fGabriel Fauré, comp.\$gCamille Maurane,  
 BAR\$gPierre Maillard-Verger, p  
 464 #1 \$3FRBNF119023537\$aFauré, Gabriel (1845-1924)\$3FRBNF139120278\$tPoème d'un  
 jour. Op. 21

*« Poème d'un jour », cycle de 3 mélodies de Gabriel Fauré, fait partie d'un enregistrement réalisé par Camille Maurane, publié sous forme de disque compact en 1990.*

*Dans la notice décrivant le disque compact, la zone 464 (partie composante) établie pour ce titre comprend deux éléments (la vedette établie au nom du compositeur, ainsi que le titre uniforme du cycle), chacun précédé de l'identifiant de la notice d'autorité correspondante dans BnF catalogue général.*